lycées Albert Camus
académie Lyon
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Proviseur,
Aux Parents d'élèves de 2nde

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver les documents qui concernent l'orientation de votre enfant. Le contexte de cette année particulière nous oblige à procéder essentiellement par courrier.

Ce(s) document(s) sont à retourner au lycée, par courrier ou en le déposant au secrétariat du lycée, au plus tard le **vendredi 29 mai**. Ce délai est impératif compte tenu du calendrier de l'Orientation 2020.

Service
Secrétariat Élèves

n° 000
Affaire suivie par
Christine Vichi

Téléphone
04 77 40 17 15

Télécopie
04 77 40 17 18

Courriel
christine.vichi@ac-lyon.fr

32 bis rue de La Loire
BP 180
42704 FIRMINY Cedex

www.lycee-camus.com

Dans tous les cas, vous voudrez bien compléter, dater et signer la page 3 de la fiche dialogue.

Pour vous aider dans cette démarche, nous avons centralisé les informations sur les spécialités de première générale et de première technologique sur la rubrique de l'ENT : « Après la classe de seconde », accessible en page d'accueil et sur le lien suivant : https://albert-camus-firminy.ent.auvergnerhonealpes.fr/apres-la-classe-de-seconde/

Nous vous proposerons le **lundi 25 et mardi 26 mai**, selon un planning qui sera communiqué sur ce même ENT, des sessions de présentation des spécialités et filières par les enseignants. Ils pourront ainsi en direct répondre à vos questions et celles de vos enfants.
En cas de difficultés concernant l'orientation de votre enfant, nous vous invitons au plus vite à prendre contact avec un(e) des membres de l'équipe éducative : professeur principal (via l'ENT), CPE, proviseur ou proviseur-adjoint par téléphone.
Vous pouvez aussi rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (Conseiller d'Orientation) sur rendez-vous au CIO Couriot à St Etienne (04.77.01.33.60).

ENTREE EN 1ERE GENERALE :
Vous devez indiquer les trois enseignements de spécialité choisis parmi les 10 possibles (dont 2 en réseau au lycée Jacob Holtzer, SI et NSI).
Attention ce choix est définitif et il ne pourra y avoir de changement de spécialité lors de l'inscription.
Si vous prévoyez un changement d'établissement, pour déménagement ou pour suivre une spécialité non proposée au lycée A. Camus, vous devez prendre rendez-vous sans délai avec le secrétariat du lycée.

ENTREE EN 1ERE TECHNOLOGIQUE :
Une saisie sur l'application Affelnet est obligatoire sur ces formations qui ont un nombre de places limité.
Cette saisie s'effectue à l'appui d'une « fiche préparatoire à la saisie » qui est jointe à ce courrier ou qui vous sera remise à l'issue du conseil de classe.
Dans le premier cas, cette fiche complétée et signée par vos soins sera renvoyée en même temps que la fiche dialogue, dans le second cas, après le conseil de classe et au plus tard le 11 juin.
Important : les vœux indiqués sur ce document devront obligatoirement être classés par ordre de préférence (n°1, n°2…). Il est souhaitable de faire plusieurs vœux sur différents établissements et/ou formations afin d'augmenter les chances d'obtenir une affectation.

Albert Camus
Lycées

…/…

lycées Albert Camus
académie Lyon
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENTREE EN VOIE PROFESSIONNELLE :

Pour une réorientation en 2nde professionnelle, 1ère année CAP, établissement public ou privé, voie scolaire ou apprentissage, une saisie sur l'application Affelnet est obligatoire sur ces formations qui ont un nombre de places limité.
Cette saisie s'effectue à l'appui d'une « fiche préparatoire à la saisie » qui est jointe à ce courrier ou qui vous sera remise à l'issue d'un dialogue avec les membres de l'équipe éducative.
Attention : pour les établissements privés, lycées agricoles et l'apprentissage, il est impératif d'avoir pris contact au préalable, avec l'établissement concerné.
Pour une réorientation en 1ère bac professionnel (dispositif passerelle), un dossier spécifique doit être constitué **avant le 3 juin** : lettre de motivation, entretien avec le psyEn et avec le chef d'établissement. Vous devez prendre contact très rapidement avec le secrétariat du lycée.

REDOUBLEMENT:
Après le conseil de classe et en cas d'avis défavorable sur le choix d'orientation, il peut être mis en œuvre à titre exceptionnel et décidé à l'occasion d'un dialogue avec le chef d'établissement.

CONSEILS DE CLASSE ET BILAN PEDAGOGIQUE :
Un premier conseil de classe dédié uniquement à l'Orientation se tiendra le 4 ou le 5 juin.
Au vu de la situation sanitaire et en l'absence d'organisation des épreuves écrites du baccalauréat, les cours sont maintenus jusqu'à la fin d'année scolaire, en distanciel, ou en présentiel si les lycées sont autorisés à rouvrir. À l'issue de cette période, un deuxième conseil dédié au bilan pédagogique se tiendra fin juin début juillet pour faire le bilan du 3ème trimestre.

PROCEDURE D'APPEL
En cas de contestation de la décision d'orientation, la famille peut faire appel **dans les 3 jours** qui suivent la notification de la décision. L'élève (ou sa famille) prend rendez-vous avec le chef d'établissement le jour même (ou le lendemain au plus tard), auprès du secrétariat élèves.
La commission d'appel étant fixée au **lundi 15 juin 2020,** les responsables légaux des élèves concernés confirment au secrétariat, leur demande de recours, au plus tard le **mercredi 10 juin à 12h.**

ORGANISATION DE LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE :
Compte tenu du contexte de cette année et des incertitudes qui pèsent encore sur l'organisation du mois de juin, nous vous communiquerons ultérieurement et via l'ENT, toutes les informations utiles qui concernent : le calendrier de fin d'année scolaire, les réinscriptions, la restitution des livres.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Direction,